



Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt le dix-sept décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire.

En exercice : 19 Présents : M. DAUGAN. SIMONET. Mmes. BOUCHET. MOMEUX. DAUGAN. GESFEROIS. BORDEAU. PRECHOUX. ROBERT. TIPPING. HOUITTE. M. GALLEE. BAZY. GALLAIS. CRETTEAZ. RIGOLLE. HAMONET. CHATAIN. MENIER.

Présents : 19

Votants : 19

Absent : néant

Date de la convocation :

Le 11 décembre 2020

Secrétaire : M. MENIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05.

Mme Corinne GESFEROIS, absente lors du dernier conseil, pose 3 questions :

-avancée de la réflexion sur le jardin botanique ;

-résultat de l'entretien avec le gérant du Bistrot Plouasnais à propos de la vente à emporter ;

-détail sur la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement.

Après les réponses apportées, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 26/11/2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter une délibération, à savoir :

-Lotissement des Mares, devis de la société Eaux de Dinan pour mise en eau et contrôle du branchement et des équipements du lotissement.

Le Conseil Municipal accepte.

- Délibération n°01-12-2020 : SDE22 éclairage public/régularisation

Suite à une intervention de l'entreprise CITEOS DINAN (chargée de l'entretien des installations d'éclairage public) constatant l'état vétuste du réseau, rue Bertrand Du Guesclin, le SDE22 a fait procéder à l'étude de rénovation du foyer A0247.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la proposition de régularisation du SDE22 suite aux travaux réalisés, à savoir coût total de l'opération 324,00 € TTC, participation de la commune 195,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

-Accepte la demande de Monsieur Le Maire de valider la proposition de régularisation du SDE22 suite aux travaux réalisés, à savoir coût total de l'opération 324,00 € TTC, participation de la commune 195,00 € TTC.

Ce montant sera inscrit en investissement au compte 204148.



Séance du 17 décembre 2020

- Délibération n°02-12-2020 : Devis pour la création d'une antenne eaux pluviales rue François Letellier pour la future desserte d'un lotissement

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de OUEST TP pour la création d'une antenne eaux pluviales rue François Letellier pour la future desserte d'un lotissement pour un montant HT de 2 415,00 € soit 2 898,00 € TTC, afin d'éviter une future reprise de travaux sur la rue Letellier nouvellement refaite.

Le remboursement de la somme réglée par la mairie sera imputé au futur lotisseur.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à la majorité**, 18 voix pour, 1 abstention :

-Décide d'accepter le devis de OUEST TP pour la création d'une antenne eaux pluviales rue François Letellier pour la future desserte d'un lotissement pour un montant HT de 2 415,00 € soit 2 898,00 € TTC, afin d'éviter une future reprise de travaux sur la rue Letellier nouvellement refaite.

-Décide que le remboursement de la somme réglée par la mairie sera imputé au futur lotisseur.

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- Délibération n°03-12-2020 : Lotissement des Mares autorisation de signature et indication des notaires commis à la rédaction des actes

Dans le cadre de la commercialisation des terrains, pour un montant de 49€/m², Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de l'autoriser à signer tous les actes afférents et de confirmer que les notaires commis à la rédaction des actes sont Maître PANSART à EVRAN, Maître LHOMME et Maître LAUBE à CAULNES.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité** :

-Valide la proposition de Monsieur Le Maire de l'autoriser à signer tous les actes afférents et confirme que les notaires commis à la rédaction des actes sont Maître PANSART à EVRAN, Maître LHOMME et Maître LAUBE à CAULNES, le montant des terrains étant fixé à 49€/m².

- Délibération n°04-12-2020 : Boulodrome autorisation de contacter l'Adac22 pour lancement de l'étude

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de contacter l'Adac22 pour lancer l'étude concernant le boulodrome.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité** :

-Valide la proposition de Monsieur Le Maire de contacter l'Adac22 pour lancer l'étude concernant le boulodrome.

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



- Délibération n°05-12-2020 : CLECT désignation des membres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération N°2020-061 en date du 27 juillet 2020, adoptée par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération décidant :

-De créer la commission locale d'évaluation des charges transférées entre DINAN AGGLOMERATION et ses communes membres

-D'attribuer un siège titulaire et un siège suppléant à chaque commune membre de l'agglomération

-De fixer la date de réception des délibérations des communes procédant à la désignation de leur représentant au sein de la CLECT au 29 septembre 2020 au plus tard, par mail ou au secrétariat du services des assemblées.

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de désigner les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :

- Conseiller titulaire : M. Michel DAUGAN
- Conseiller suppléant : Mme Christine BOUCHET

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

-Valide la proposition de Monsieur Le Maire de désigner les conseillers municipaux susvisés comme membres de ladite commission.

- Délibération n°06-12-2020 : Labocéa devis diagnostic hygiène restauration collective

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de valider le devis de LABOCEA concernant le diagnostic hygiène et surveillance du Plan de Maîtrise sanitaire du service de restauration, pour un montant HT de 500,00 € soit un montant TTC de 600,00 €.

Ce diagnostic permet de vérifier le respect des Bonnes Pratiques d'Hygiène, des Bonnes Pratiques de Fabrication, la bonne compréhension des instructions et procédures et le respect des enregistrements obligatoires.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

-Accepte la proposition de Monsieur Le Maire de valider le devis de LABOCEA concernant le diagnostic hygiène et surveillance du Plan de Maîtrise sanitaire du service de restauration, pour un montant HT de 500,00 € soit un montant TTC de 600,00 €.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



Séance du 17 décembre 2020

- Délibération n°07-12-2020 : MNT Assurance maintien de salaires, participation communale

Lors du conseil municipal du 26 février 2020, il a été évoqué dans les affaires diverses que la participation de la commune serait étudiée avec le nouveau Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de maintenir la participation de la commune à 11 € par agent (6 agents), pour l'assurance maintien de salaires souscrite auprès de la MNT.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

-Valide la proposition de Monsieur Le Maire de maintenir la participation de la commune à 11 € par agent, pour l'assurance maintien de salaires souscrite auprès de la MNT.

- Délibération n°08-12-2020 : Prolongation garantie copieur

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le devis d'extension de garantie sur le copieur de l'école pour un montant de 498,72 € HT soit 598,46 € TTC, pour la période du 28 mai 2020 au 28 mai 2021, et son renouvellement à venir, le contrat de 5 ans lié à l'achat du matériel étant arrivé à expiration.

Pour information, la date anniversaire du contrat arrivait à échéance le 28 mai 2020. La société BRS a consenti à continuer la garantie, de manière tacite, jusqu'à acceptation du devis.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **la majorité**, 12 voix pour, 3 voix contre, 4 abstentions :

-Accepte la proposition de Monsieur Le Maire de valider le devis d'extension de garantie sur le copieur de l'école, pour un montant de 498,72 € HT soit 598,46 € TTC, pour la période du 28 mai 2020 au 28 mai 2021, et son renouvellement à venir.

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- Délibération n°09-12-2020 : Lotissement des Mares devis de la société Eaux de Dinan pour mise en eau et contrôle du branchement et des équipements

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de la société Eaux de Dinan pour mise en eau et contrôle du branchement et des équipements du lotissement, pour un montant de 546,90 € HT soit 656,28 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **la majorité**, 11 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions :

-Valide la proposition de Monsieur Le Maire d'accepter le devis de la société Eaux de Dinan pour mise en eau et contrôle du branchement et des équipements du lotissement, pour un montant de 546,90 € HT soit 656,28 € TTC.

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



INFORMATIONS DIVERSES :

- La distribution du bulletin municipal, par les élus, devrait débuter semaine 52.
- Le Maire expose la problématique de la gestion des déchets présentée par Dinan Agglomération.
- Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid19, Dinan Agglomération a décidé d'accompagner les entreprises par le versement d'une prime.
- Monsieur Le Maire propose 3 projets à soumettre à la demande de subvention Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) : extension de la mairie, travaux école, boulo-drome.
- Le Sous-Préfet, accompagné de Mme MAIGNAN sont venus en mairie le 26 novembre dernier suite à la candidature Maison France Service de la commune de Plouasne. Un projet de dispositif itinérant est à l'étude.
- Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal un problème de chute de morceaux de voute. Un contact est pris avec une entreprise spécialisée pour une étude des éventuels travaux à réaliser.
Copil Bezy : tous les agriculteurs et les particuliers concernés par le périmètre de protection du captage seront conviés à une réunion, par Dinan Agglomération, courant janvier 2021.
- Monsieur Le Maire annonce que des travaux concernant la toiture, le chauffage, l'isolation seront à réaliser sur l'école en 2021.
- Monsieur Le Maire confirme que le père Noël sera à PLOUASNE le 19 décembre 2020 de 15H à 19H ; en complément de la maison, un char sera présenté. Afin de répondre aux recommandations sanitaires de la préfecture, un dispositif de barriérage et de régulation des visiteurs sera mis en place.
- Mme Corinne GESFESROIS expose la problématique de la bibliothèque associative de PLOUASNE dont le manque de bénévoles oblige à réduire les créneaux d'ouverture. En l'absence de volontaires, des pistes sont à étudier pour conserver le bénéfice de cette bibliothèque.
- Le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il a fait récupérer des tables informatiques réformées du collège, ces dernières seront distribuées à des associations.
- Monsieur Le Maire annonce qu'un miroir de sécurité sera mis en place Rue Bertrand Du Guesclin afin de faciliter la sortie, en véhicule, des employés municipaux et des riverains.
- Monsieur Le Maire informe qu'un déploiement de réseaux électriques enterrés sur 22 km, passant sur la commune, est programmé pour 2022.
- Monsieur Antoine CHATAIN présente le résultat de la réunion sur le projet parcours santé qui devrait se situer, le long de la voie verte, entre les Eves, la Gare et l'espace DERIOLE.
- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 28 janvier 2021.

La séance est levée à 22h05.